AR PREFECTURE
016-200054047-20190923-2019_09_23_12-DE
Reçu le 30/09/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 05

Date de Convocation: *16 septembre 2019*

Date d'affichage : *16 septembre 2019*

Le vingt-trois septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 16 septembre 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. DEMONT Jean-Michel, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. GOWLAND James à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

Monsieur Demont arrive et prend part au vote à partir de la délibération numéro 9

2019/09/23
N°12

12 - Finances - Approbation du compte de gestion de dissolution 2019 du budget annexe du lotissement la Grange Boireau

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°6 du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le budget annexe du lotissement la Grange Boireau car toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées à ce budget sont définitivement closes.

M. le Maire précise à l'Assemblée que le compte de gestion du budget annexe du lotissement la Grange Boireau dressé, pour l'**exercice 2018** par le Trésorier, a été approuvé par délibération n°2 du 5 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit compte de gestion de dissolution du budget annexe du lotissement la Grange Boireau pour l'exercice 2019,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce compte de gestion de dissolution 2019 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 septembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens